

# MAIRIE DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 15 AVRIL 2019 (Consécutives, pour quorum non atteint, à la séance du 08 avril 2019)

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril, les membres du conseil municipal de la commune de Tessancourt-sur-Aubette, se sont réunis à 10 H 00 salle du conseil de la mairie de Tessancourt-sur-Aubette, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 10 avril 2019 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2019

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Paulette FAVROU Maire, M. Youri MARTINEZ, M. Denis ROUARD, M. Maurice REUBRECHT, Adjoint, Mme Morgane BUCHERT-TEIXEIRA, M. Jean-Pierre HÛE, Mme Dominique MULLER, Conseillers municipaux.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michael MARTINEZ a donné pouvoir à Mme Paulette FAVROU  
Mme Béatrice LORENCE a donné pouvoir à Mme Morgane BUCHERT-TEIXEIRA  
Mme Rozenn DUBERNARD-MARCEROU a donné pouvoir à M. Maurice REUBRECHT  
M. Yaya CISSE a donné pouvoir à M. Denis ROUARD  
Mme Anne-Lise RAKOTOMALALA a donné pouvoir à M. Youri MARTINEZ

#### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Xavier BASSET  
Mme Katarina PHILIPPE

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont été destinataires de leur convocation.

**Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, ainsi que le procès-verbal du conseil du 08 avril 2019 pour lequel le quorum n'a pas été atteint pour le vote du Budget Administratif.**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire, pris dans le sein du conseil.  
Mme Morgane BUCHERT-TEIXEIRA est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

#### **1. Finances – Attribution des marchés de travaux du centre de loisirs**

La commission d'appels d'offres ayant procédé au choix des entreprises pour la construction du centre de loisirs, celles-ci sont présentées au conseil :

**Entreprise DONATO** (Lot 1 – Terrassements – Fondations – GO - Ravalement – VRD – Serrurerie) pour un montant de :  
**311 000,00 € HT**

**Entreprise MCCB Couverture** (Lot 2 – Charpente - Couverture) pour un montant de :  
**72 730,20 € HT**

**Entreprise MVA VERALU** (Lot 3 – Menuiseries Extérieures) pour un montant de :  
**62 000,00 € HT**

**Entreprise TM2F** (Lot 4 – Plâtrerie – Isolation – Faux-Plafonds) pour un montant de :  
**75 000,00 € HT**

**Entreprise DE COCK** (Lot 5 – Carrelage - Faïence) pour un montant de :  
**13 500,00 € HT**

**Entreprise SARL VISEU** (Lot 6 – Peinture - Sols Souples) pour un montant de :  
**18 000,00 € HT**

**Entreprise RAOULT** (Lot 7 – Electricité) pour un montant de :  
**22 198,00 € HT**

**Entreprise CLIM LAMBERT** (Lot 8 – CVC - Plomberie) pour un montant de :  
**85 500,00 € HT**

**Montant total des travaux :**  
**659 928,20 € HT**

M. MARTINEZ informe le conseil que le dépassement du budget de travaux soumis à l'approbation du conseil (de l'ordre de 150 000 € HT de plus-value par rapport à l'estimation de l'architecte) résulte principalement de la modification du projet. Il était initialement prévu qu'une entrée commune desservirait l'école et le futur centre de loisirs.

L'appel d'offres aux entreprises a retenu le décalage du centre d'environ 7 mètres, la construction d'un mur porteur supplémentaire, le cheminement et l'aire d'accueil indépendants, ainsi que la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, entraînant de fait ce surcoût.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la remise en question, ou non, du marché tel que transmis par la commission d'appel d'offres.

Le conseil est informé qu'un nouvel appel d'offres repoussera le démarrage des travaux de 2 à 3 mois.

**Les membres du conseil municipal déclarent à l'unanimité MOINS UNE ABSTENTION le présent marché comme étant infructueux.**

## **2. Finances - Approbation du compte de gestion 2018 du budget communal**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité MOINS TROIS ABSTENTIONS le compte de gestion.

### 3. Approbation du compte administratif 2018 du budget communal

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Youri MARTINEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Paulette FAVROU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau suivant :

CA 2018	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2018 (A)	849 191,22
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2018 (B)	625 116,13
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 (C = A-B)</b>	<b>224 075,09 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2017 (D)	207 485,10 €
<b>RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT (C+D)</b>	<b>431 560,19 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2018 (A)	243 916,45
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2018 (B)	271 534,41
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2018 (C = A-B)</b>	<b>-27 617,96 €</b>
DEFICIT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP 2018 s'il apparait en dépense = inscrire le montant avec le signe négatif s'il apparait en recette = inscrire le montant avec le signe positif (D)	-37 086,42
<b>RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT (C+D)</b>	<b>-64 704,38 €</b>

	RESTES A REALISER
RECETTES D'INVESTISSEMENT <b>EN RAR</b> à la fin de l'exercice 2018 à inscrire en 2019	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT <b>EN RAR</b> à la fin de l'exercice 2018 à inscrire en 2019	
<b>RESULTATS D'INVESTISSEMENT EN RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-64 704,38 €</b>

Hors de la présence de Mme FAVROU, Maire, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité MOINS TROIS ABSTENTIONS le compte administratif du budget communal 2018.

#### 4. Finances – Approbation du budget primitif 2019 du budget communal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors de la commission des finances du 1<sup>er</sup> avril 2019, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **2 453 497,62 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 957 353,64 €**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 226 748,81 €	1 226 748,81 €
Section d'investissement	978 676,82 €	978 676,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 205 425,63 €</b>	<b>2 205 425,63 €</b>

Subventions aux associations : Mme Le Maire informe le conseil qu'un budget de 3 500 € est alloué à 12 associations de Tessancourt.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité MOINS DEUX ABSTENTIONS le compte administratif du budget communal 2018.

#### 5. Finances - Affectation des résultats du budget communal 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **366 855,81 €** au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

Affectation de l'excédent d'investissement de **64 704,38 €** au compte R 1068.

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2019	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2018 (A)	849 191,22
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2018 (B)	625 116,13
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 (C = A-B)	<b>224 075,09 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP 2017 (D)	207 485,10 €
<b>RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT (E = C+D)</b>	<b>431 560,19 €</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2018 (F)	243 916,45
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2018 (G)	271 543,41
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2018 (H = F-G)</b>	<b>-27 617,96 €</b>
DEFICIT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP 2017 s'il apparait en dépense = inscrire le montant avec le signe négatif s'il apparait en recette = inscrire le montant avec le signe positif (I)	-37 086,42
<b>RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT (J = H+I)</b>	<b>-64 704,38 €</b>

	<b>RESTE A REALISER</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2018 et à inscrire en 2019 (K)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2019 (L)	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR (M = K-L)</b>	<b>0,00 €</b>

<b>BESOIN DE FINANCEMENT NEGATIF de (J+M)</b>	<b>-64 704,38 €</b>
---	---------------------

Décide de reprendre les résultats

Investissement

Article D 001 – Résultat d'investissement reporté

-64 704,38 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)

64 704,38 €

Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)

366 855,81 €

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité MOINS TROIS ABSTENTIONS l'affectation du résultat.**

**6. Finance - Vote des taux d'imposition**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant des taux d'imposition pour l'année 2019.

Il est exprimé la volonté de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2019.

	<b>Taux d'imposition 2019</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	9.61 %

<b>Foncier bâti</b>	17.50 %
<b>Foncier non bâti</b>	41.20 %

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité MOINS TROIS ABSTENTIONS le montant des taux.**

#### **7. Finances – Dissolution du budget annexe CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Il est exposé au conseil municipal, que la dissolution du CCAS est d'ordre organisationnel.

Son budget sera intégré au budget principal de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il ne s'agit en aucun cas d'une remise en question des missions dévolues au CCAS, dont les membres siégeront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en commission municipale, qui se réunira au moins une fois par trimestre à huis clos.

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité MOINS CINQ ABSTENTIONS la dissolution du budget annexe CCAS.**

#### **8. Finances – Préparation de l'intégration du budget CAISSE DES ECOLES au budget principal**

Contrairement au budget du CCAS, la dissolution du budget de la CDE et son intégration au sein du budget principal de la commune interviendront automatiquement, au terme de 3 années sans activité.

La dissolution de la Caisse des Ecoles sera actée par la commission de ses membres souscripteurs, et son activité sera perpétuée par une commission municipale.

Le conseil municipal n'est donc pas appelé à se prononcer par un vote sur cette dissolution.

#### **9. Elections européennes**

Mme le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019. Il est demandé aux membres du conseil municipal de s'inscrire sur le tableau des présences pour tenir le bureau de vote et pour participer au dépouillement. Une réponse de chacun est souhaitée pour le 23 avril au plus tard.

Le bureau de vote sera ouvert de 08 H 00 à 20 H 00.

Mme Le Maire informe le conseil que la commission de contrôle des listes électorales a été convoquée par le conseiller titulaire, Monsieur HÜE, le 02 mai à 15 H 30. Cette commission est ouverte au public, et l'information a été dûment affichée.

#### **10. Travaux**

M. ROUARD informe le Conseil que les travaux d'aménagement de l'accès extérieur de la mairie sont terminés ; un arbre sera planté en remplacement de celui qui a dû être abattu ; le portail a été refait, des rampes installées, et du gazon a été planté. Coût des travaux (matériel et main d'œuvre) : de l'ordre de 20 / 22 000 €.

Les travaux du tunnel piétonnier avancent : il est prévu d'y disposer du béton balayé. Il est à regretter que le côté appartenant à la commune de Meulan ne soit pas entretenu.

La réfection de l'escalier menant à la bibliothèque sera prochainement réalisée.

Chemin de Gaillon : un trou conséquent est en formation, la communauté urbaine sera notifiée pour intervention.

#### **11. Installation d'un défibrillateur**

M. REUBRECHT informe le conseil qu'un défibrillateur a été installé dans la cour de la Mairie (qui restera accessible en permanence), pour un coût de 2 000 €. Cet appareil est garanti 10 ans, et chaque utilisation doit immédiatement être notifiée à la mairie.

Une circulaire illustrée de photos a été affichée. Une formation sur son utilisation sera proposée aux personnes intéressées, dès que possible.

#### **12. Déploiement de la fibre**

En prévision de l'arrivée de la fibre à Tessancourt, deux réunions sont prévues les 15 et 17 avril à Gaillon-sur-Montcient : une réunion publique d'information, et une réunion avec les prestataires dits secondaires (pour un meilleur développement de la concurrence), qui exposeront leurs offres de service.

Des flyers d'information ont été diffusés dans les boîtes à lettres.

#### **13. Régie de recette du budget communal – Tarif de vente du muguet**

Le tarif de la vente du muguet (au profit de la Caisse des Ecoles) est fixé à 2 € le brin et 5 € les 3 brins, avec possibilité de solder le muguet en fin de vente, à 1 € le brin et 2,5 € les 3 brins.

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le tarif de la vente du muguet.**

#### **14. Informations diverses**

Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles : Madame LECONTE a été élue comme représentante, parmi les membres souscripteurs, en remplacement de Mme LORENCE, membre sortant.

Mutualisation des déchetteries sur le territoire GPSEO : les autres déchetteries du territoire sont désormais accessibles aux Tessancourtois, les informations sont disponibles sur le site de la communauté urbaine.

Brocante du 07 avril : celle-ci s'est très bien déroulée, un bénéfice de 635 € a été réalisé pour la CDE sur la location des stands.

Le conseil est informé que la maison de la route de Condécourt sera libre et pourra être remise en location à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. Ouaresky a fait un don de 1 000 € à la Commune.

Rappels des prochaines manifestations :

- 22 avril à 11 H 00 : chasse aux œufs.
- Commémoration du 08 mai 1945 au Monument aux Morts, à 11 H 15.

- 26 mai : élections européennes.
- 15 juin : fête du village et kermesse de la Caisse des Ecoles.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 12 heures 25.

Le Maire  
Paulette FAVROU

